



TAUX DE PRISE EN CHARGE 2019

Le Conseil de la Formation accompagne le financement des **formations de gestion et développement des entreprises**. La participation stagiaire minimum est de :

- **1 €** par heure de formation pour les **actions de formation continue qualifiantes**.
 - **2 €** par heure de formation pour les **actions de formation continue non qualifiantes de courte durée**.
- La participation stagiaire minimum peut être plafonnée à 200 € pour les formations longues par module.**

FORMATIONS DIPLOMANTES	
<p>Formations préparatoires aux titres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat Technique des Métiers (CTM) • Brevet Technique des Métiers (BTM) • Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale (ADEA) • Encadrant d'Entreprise Artisanale (EEA) • Brevet de Maîtrise (BM) • Titre Entrepreneur de la Petite Entreprise (TEPE) • Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) • Diplômes de l'enseignement supérieur de type CNAM • Brevet Professionnel (BP) 	Plafond de 25 € de l'heure stagiaire
<p>VAE (la certification visée a une finalité professionnelle liée à la gestion, au développement et à la direction de l'entreprise)</p>	Plafond de 30 € de l'heure stagiaire, Limité à 21 heures de formation finançables
FORMATIONS ACQUISITION DE COMPETENCES (NON-DIPLOMANTES)	
<p>Informatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Internet et communication numérique • Information et Bureautique • Logiciels de gestion • Web et multimédia 	Plafond de 25 € de l'heure stagiaire, Limité à 35 heures de formation finançables.
<p>Gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comptabilité, paye, facturation • Gestion administrative et financière de l'entreprise • Gestion commerciale 	Plafond de 25 € de l'heure stagiaire, Limité à 35 heures de formation finançables.

FORMATIONS ACQUISITION DE COMPETENCES (NON-DIPLOMANTE) suite

<p>Commerciale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de la clientèle • Commercialisation des produits • Amélioration de son outil de production-marché de niche • Commercialisation des produits • Outils de communication • Développement durable / environnement 	<p>Plafond de 25 € de l'heure stagiaire, Limité à 35 heures de formation finançables.</p>
<p>Gestion des Ressources Humaines (GRH)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Management et gestion du personnel • Communication, relations humaines • Evaluation des risques professionnels ou sociaux, santé et sécurité au travail 	<p>Plafond de 25 € de l'heure stagiaire, Limité à 35 heures de formation finançables..</p>
<p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Langues étrangères • Réglementations 	<p>Plafond de 25 € de l'heure stagiaire, Limité à 35 heures de formation finançables.</p>
<p>Développement personnel et comportemental</p>	<p>Plafond de 25 € de l'heure stagiaire, Limité à 21 heures de formation finançables.</p>
<p>Bilan de compétences</p>	<p>Plafond de 30 € de l'heure stagiaire, Limité à 21 heures de formation finançables.</p>
<p>Stage de Préparation à l'installation (SPI) (L'inscription au RM doit être réalisée dans les six mois suivant le stage et la demande de remboursement adressée au Conseil de la Formation dans les 45 jours suivant l'inscription)</p>	<p>Forfait de 5 €</p>
<p>Formations dédiées à la fonction d'élue</p>	<p>Plafond de 10 € de l'heure stagiaire, Limité à 21 heures de formation finançables.</p>
<h3>FORMATIONS A DISTANCE</h3>	
<p>Les formations à distance peuvent être prises en charge dès lors qu'existent des moyens d'assistance et de suivi préalablement établis.</p>	<p>Sur la base des taux indiqués ci-dessus selon la thématique de la formation.</p>

SUIVI JEUNES ENTREPRISES

Diagnostic abordant les points suivants (selon les priorités de l'artisan)

- Gestion administrative et financière
- Commercial et marketing
- Production et achat / approvisionnement
- Gestion des Ressources Humaines
- Prospective (« Avenir de l'entreprise »)
- Développement Durable
- Numérique

+ Rédaction de prescriptions pouvant inclure des formations (éligibles au Conseil de la formation ou non).

Forfait de 200 € correspondant à une prestation de 3.5 h,
Limité à ½ journée maximum par bénéficiaire

Absence des stagiaires : Les heures stagiaires seront prises en charge dans leur intégralité lorsque l'organisme de formation pourra justifier d'une présence effective du stagiaire au moins égal à 80% de la durée globale.

Conseil de la formation du 23 mai 2019